



Avocate silencieuse et abandon de mon affaire

Par **vikinglyon**, le **18/02/2012** à **13:50**

Bonjour,

Mon employeur (association 1901) n'a pas respecté le droit du travail, et j'ai été licencié le 31 aout 2009. J'ai pris un avocat du droit social et du travail en octobre 2009.

À ce jour, audience de conciliation sans résultat, ensuite mon avocate sans mon consentement a fait radier mon affaire pour le remettre aux prud'hommes de Bobigny (93), ensuite deux renvois à la demande de mon avocate toujours sans mon consentement
Des promesses orales et écrites sur l'envoi des conclusions mais à ce jour, je n'ai absolument rien reçu et je ne sais absolument si elle a travaillé sur mon dossier. Impossible de l'avoir au téléphone.

J'ai pourtant payé la totalité de la facture dès le début.

La prochaine audience de jugement est pour le 21 mars 2012 et à ma grande surprise, son assistante me téléphone le 15 février 2012 pour me dire que mon avocate se retire de l'affaire pour défiance de ma part. Pourtant dans tous mes courriers, méls et au téléphone, j'ai réitéré ma confiance à son égard.

Question : y a-t-il un avocat honnête qui serait prêt à me défendre à condition de ne pas être excessif dans ses honoraires au forfait, si oui, je suis prêt à entendre la proposition.

Merci

Cordialement

J'habite Lyon (69) mais l'affaire se déroule à Bobigny (93)

pg.rk@libertysurf.fr

C'est urgent, merci

Par **P.M.**, le **18/02/2012** à **17:56**

Bonjour,

Il faudrait que vous demandiez à l'avocate de confirmer sa décision par écrit et éventuellement que vous soumettiez l'affaire au Bâtonnier de l'ordre...

Si c'est un avocat spécialiste en Droit du Travail, vous n'avez a priori rien à redouter de celui que vous propose l'assurance protection juridique...

Par **vikinglyon**, le **18/02/2012 à 21:02**

tout d'abord, je vous remercie pour vos précieuses informations!

vue que cette avocate semble pervers, il est effectivement préférable de demander confirmation par écrit.

ensuite, je vais téléphoner à mon assurance juridique pour savoir si leur avocat est spécialisé dans le droit du travail et social.

sinon, faudrait que je trouve un avocat consciencieux et honnête pour traiter en urgence mon affaire pour le 21 mars 2012 aux prud'hommes de Bobigny (93).

j'ai découvert votre site (joint à votre message) et je trouve certaines informations traitées pertinentes.

cordialement
Pascal K. de IYON

Par **Cillia**, le **07/01/2014 à 14:39**

bonjour,

j'ai le même soucis avec une avocate de Caluire à priori peu scrupuleuse qui nous a dépouillé de 600€ pour frais de dossier et écriture d'un seul et unique courrier (bourré de fautes d'orthographe, y compris sur notre nom de famille).

Après une discussion téléphonique très légèrement houleuse ou je me suis permise de lui faire remarquer que notre nom de famille figurait sur le chèque qu'elle a encaissé, elle nous a envoyé un courrier pour signaler qu'elle abandonnait purement notre dossier.

Sommes nous en droit de réclamer un quelconque remboursement des frais de dossier?

En réalité cette avocate s'est contenté d'envoyer un courrier en notre nom et c'est tout, elle ne nous a même jamais tenus informés des suites.

merci par avance

Par **P.M.**, le **07/01/2014 à 15:13**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **Cillia**, le **07/01/2014 à 15:24**

merci